

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-050-octobre-2026-DAO-Conteneurs Coopératives

Acquisition, livraison, aménagement, installation et mise en service de deux (2) conteneurs industriels aménagés au profit des coopératives de la province de Khénifra.

Le projet FERMA
« Femmes Résilientes au Moyen Atlas »



Table des matières

I.	Instructions aux Soumissionnaires (IS)	5
A.	Généralités	5
1.	Champ d'application	5
2.	Modalités de division du marché en plusieurs lots	5
3.	Source de financement	5
4.	Le code de conduite et d'éthique du fournisseur	5
5.	Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	6
6.	Une offre par soumissionnaire	6
7.	Litiges et résolution des différends	7
8.	Garantie de propriété intellectuelle	7
9.	Confidentialité et protection des données	7
B.	Le Dossier d'Appel d'Offres	8
10.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	8
11.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	8
12.	Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	9
C.	Préparation des Offres	9
13.	Frais de soumission	9
14.	Langue	9
15.	Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	10
16.	Composition des offres	10
17.	Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	10
18.	Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	10
19.	Validité des Offres	11
20.	Normes de performance	11
21.	Garantie de soumission	11
22.	Propositions variantes des soumissionnaires	11
23.	Réunion préparatoire à l'établissement des offres	12
24.	Viste des lieux	12
25.	Échantillons	13
D.	Remise des Offres et Ouverture des plis	14
26.	Cachetage et marquage des Offres	14
27.	Dépôt des Offres	14

28.	Offres hors délai	14
29.	Modification et retrait des offres	15
30.	Ouverture des Offres	15
E.	Évaluation et comparaison des Offres	15
31.	Caractère confidentiel de la procédure.....	15
32.	Éclaircissements apportés aux offres	16
33.	Évaluation des offres	16
34.	Offres anormalement basses.....	17
35.	Correction des erreurs.....	17
36.	Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	18
F.	Attribution du marché.....	18
37.	Attribution	18
38.	Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	18
39.	Notification de l'attribution du Marché	19
40.	Signature du Marché	19
41.	Garantie de bonne exécution	19
II.	Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)	22
	Modalités de paiement	25
III.	Termes de références	34
Annexe 1 :	Termes de références (TDR)	34
42.	Contexte et justification	34
43.	Objectif global.....	34
44.	Objectifs spécifiques.....	35
45.	Portée du marché	35
46.	Description des équipements attendus.....	35
47.	Connectivité et structure support	43
48.	Exigences techniques.....	43
49.	Procédure environnementales, d'hygiène et de sécurité	44
50.	Livrables attendus.....	45
51.	Durée du marché.....	45
52.	Visite des lieux	45
53.	Lieu de livraison :	46
54.	Profil du fournisseur	46



55.	Critères d'évaluation.....	46
Annexe 2 : Bordereau des prix.....		48

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :

- a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
- b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant

besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les

variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Visite des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- ❖ De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- ❖ De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- ❖ De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;

- ❖ Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'ensemble de ces fichiers sera compressé dans une seule archive (format .zip ou .rar) et envoyé avant la date et l'heure limite de dépôt et exclusivement à l'adresse électronique désignée au point 24 des Instructions aux Soumissionnaires.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, ainsi que les exigences relatives à l'identification de l'enveloppe ou du courriel, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procédera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et

- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'article 34, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la notification d'attribution, Socodevi transmettra au Soumissionnaire retenu le Contrat dûment daté et signé par les représentants autorisés de Socodevi.

Le Soumissionnaire retenu devra contresigner le Contrat et le retourner à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut pour le Soumissionnaire retenu de retourner le Contrat contresigné dans le délai prescrit, Socodevi se réserve le droit de révoquer l'attribution et d'attribuer le Marché au soumissionnaire suivant le mieux classé, aux mêmes conditions, ou de ne retenir aucune offre.

Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception par Socodevi du Contrat contresigné par le Soumissionnaire retenu, ou à toute autre date expressément indiquée dans le Contrat.

41. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.



La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jour suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance des matériaux	Les fournitures utilisées doivent provenir de sources identifiées, conformes aux normes de qualité et environnementales en vigueur.
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : <ul style="list-style-type: none"> - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs - Modèle contrat Achat
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 5 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français
Qualification du soumissionnaire et	Liste des documents à joindre : Documents juridiques et administratifs :

<p>Conformité administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière i) Récépissé de la Garantie de soumission <p>Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.</p>
<p>Composition des offres</p>	<p>Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :</p> <p>Dossier Administratif</p> <p>Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative »</p> <p>Offre Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Références et expérience du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux (02) références de prestations similaires de fourniture, d'aménagement, d'installation et de mise en service de conteneurs industriels aménagés. • Qualité de l'équipe affectée au marché : présentation de la liste nominative et des CV. b) Conformité et qualité technique des conteneurs proposés <ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux spécifications techniques des Tdrs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des matériaux et composants (structure métallique, isolation, revêtements agroalimentaires). • Fiches techniques, catalogues et photos et ou Vidéos. <p>c) Performance, fiabilité et durabilité des conteneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Robustesse et durabilité des conteneurs. • Fiabilité des équipements intégrés (électricité, éclairage, ventilation). • Conformité sanitaire, dispositifs de sécurité, <p>d) Délais et planification de la livraison et de l'installation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai global de livraison, d'installation et de mise en service. • Planning détaillé des différentes phases du marché. <p>e) Documentation technique, garanties et service après-vente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans d'exécution, notices d'utilisation et de maintenance, consignes de sécurité ; • Conditions de garantie • Modalités de maintenance, disponibilité des pièces de rechange. • Modalité de service après-vente et support technique. • Certifications de conformité et de qualité. <p>Offre Financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre financière détaillée, exprimée dans la devise du DAO, et mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. ➤ Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires et installation : terrassement, mise à niveau du site, supports d'installation ancrages et fixations des conteneurs.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Les Frais d'aménagement Intérieur et extérieur - Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire. - Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention. - Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison. - Les Frais d'Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieux de livraison). - Les frais de livraison, montage et mise en service. - Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi. - Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage. - Les frais de formation relatifs à la mise en service et à l'utilisation des équipements, destinés aux utilisateurs, sont requis. <p>Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les prix du marché sont fermes et non révisables. ➤ Indiquer le Total de l'offre financière Hors TVA; Taux de la TVA applicable ; le montant toutes taxes comprises (TTC) <p>NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat</p>
Modalités de paiement	<p>Monnaie du DAO : Dirham Marocain (MAD)</p> <p>Inclusion des taxes : Hors TVA</p> <p>Mode de paiement : Virement bancaire</p> <p>Modalité de de paiement :</p> <p>Modalités de paiement</p> <p>Les paiements seront effectués comme suit :</p>

	<p>a) Premier versement</p> <p>Un premier versement correspondant à 60 % du montant total du marché hors TVA sera effectué après la préparation des sites, la livraison et l’installation des conteneurs pour chaque site, sur la base de la validation du procès-verbal de réception partielle, attestant la conformité quantitative et qualitative des deux (2) conteneurs livrés, aménagés et installés.</p> <p>b) Deuxième versement</p> <p>Un deuxième versement correspondant à 33 % du montant total du marché hors TVA sera effectué après l’achèvement des raccordements techniques (électricité et autres réseaux, le cas échéant) aménagement et la mise à disposition des conteneurs pour les essais de fonctionnement.</p> <p>Ce versement sera effectué après la validation des essais de fonctionnement et la finalisation de la mise en service des deux (2) conteneurs, objet de la réception provisoire.</p> <p>c) Troisième versement (solde)</p> <p>le solde, représentant 7% du montant total du marché hors TVA sera réglé après la validation de la réception définitive et à l’apurement de l’ensemble des obligations contractuelles</p> <p>Ce versement est conditionné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La validation du procès-verbal de réception définitive ; • La remise de l’ensemble des documents techniques, des certificats de conformité et des garanties.
Modalités de livraison	<p>La durée totale d’exécution du marché est fixée à un maximum de deux (2) mois à compter de la date de signature du Contrat. Il doit être clairement spécifié dans la soumission. La livraison des conteneurs se fera au siège des coopératives aux lieux indiqués à la section III.-Termes de Références du présent document à savoir :</p> <p>a) Coopérative Alachina : Sise au Douar bougdjig, commune Aguelmame , Province Khénifra (1 conteneur)</p>

	<p>b) Coopérative Aadjib : Sise au Douar Ouiouane, Province Khénifra. (1 conteneur)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois à compter de la date du P.V. de la réception provisoire▪ Toutes les attestations obligatoires et les certificats requis, doivent être fournies pour les équipements et matériaux concernés, conformément au tableau des caractéristiques techniques.▪ Les fiches techniques, catalogues, plans d'aménagement, ainsi que les manuels d'utilisation et de maintenance technique des conteneurs et équipements intégrés doivent être fournis▪ Manuel(s) d'utilisation technique des équipements ;▪ Toutes les documentations techniques et garanties relatives aux équipements proposés doivent être fournis.▪ Le fournisseur est tenu de livrer la totalité des équipements dans les délais prescrits et aux lieux fixés, à ses frais et sous sa responsabilité.▪ Tous les frais accessoires, y compris l'emballage, le transport, la manutention, le déchargement et l'installation, sont entièrement à la charge du fournisseur.▪ La livraison devra être effectuée pendant les jours ouvrables, hors jours fériés, selon un programme préalablement établi par le fournisseur et validé par Socodevi.▪ Les conteneurs devront être livrés avec un emballage adéquat, garantissant leur protection contre les chocs, détériorations et intempéries pendant le transport.▪ Le fournisseur est tenu de notifier Socodevi par courrier électronique au moins trois (3) jours ouvrables à l'avance, en précisant la date et l'heure prévues de la livraison.▪ Cette notification permettra à Socodevi de désigner une commission de réception, chargée de vérifier la conformité quantitative, qualitative et technique des conteneurs livrés sur chaque site.
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fournisseur garantit que tous les conteneurs et équipements livrés sont conformes aux normes de qualité, aux exigences sanitaires et aux spécifications du marché. ▪ Tout équipement ou élément jugé non conforme sera retourné au fournisseur, qui en supportera l'ensemble des frais et procédera à son remplacement gratuit, dans les meilleurs délais. ▪ Chaque livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires, indiquant obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> • La date de livraison ; • La référence du marché ; • L'identification de Socodevi ; • L'identification du fournisseur ; • La description détaillée des conteneurs et équipements livrés (désignation, référence, quantité).
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission/caution provisoire	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission d'un montant de 9000 ,00 Dirham Marocain (MAD), sous l'une des formes suivantes, au choix du soumissionnaire :</p> <p>(a) Garantie bancaire à première demande émise par une banque de premier ordre située au Maroc,</p> <p>(b) chèque de banque émis par une banque reconnue au Maroc La garantie doit être valable jusqu'à [date de fin de validité des offres + 30 jours] et mentionner explicitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La référence à l'appel d'offres ; ➤ L'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. <p>La garantie de soumission pourra être appelée dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si le soumissionnaire retire son offre après la date limite de dépôt ;

	<p>➤ S'il refuse de corriger une erreur matérielle dans son offre, conformément à la clause [Correction des erreurs] du présent dossier ;</p> <p>➤ S'il refuse de signer le contrat dans les délais fixés ;</p> <p>➤ Ou s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution requise après l'attribution du marché.</p> <p>Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans les meilleurs délais. La garantie de soumission du soumissionnaire retenu sera libérée à la signature du contrat et contre remise de la garantie de bonne exécution.</p> <p>Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera rejetée comme non conforme</p>
Propositions variantes des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	N/A
Viste des lieux	<p>Une visite des lieux est obligatoire pour l'ensemble des soumissionnaires afin de leur permettre de prendre connaissance des conditions réelles de chaque site d'installation et d'identifier les contraintes techniques, logistiques ou environnementales susceptibles d'influer sur l'exécution du marché.</p> <p>Dates : 12 /11/ 2026</p> <p>Heure : 10 h00</p> <p>Lieu : Direction Provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) de Khénifra.</p> <p>Le point focal chargé de l'organisation de la visite est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonction : Conseillère en développement économique et entrepreneurial • Courriel : l.younous@socodevi.org

	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : +212 6 62 26 21 73/+212 6 62 26 50 00 <p>Les soumissionnaires souhaitant participer à la visite des lieux sont tenus d'informer le point focal au moins deux (2) jours avant la date prévue, en précisant l'identité des représentants qui y assisteront.</p> <p>NB : La remise de l'offre vaut reconnaissance par le soumissionnaire qu'il a recueilli toutes les informations nécessaires à l'établissement de son offre et à la bonne exécution du marché. En conséquence, aucune réclamation fondée sur une méconnaissance des lieux, des conditions d'accès ou des contraintes d'exécution ne pourra être admise après le dépôt de l'offre.</p>
Échantillons	Échantillons requis : Non
D.Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	<p><u>Soumission en format électronique :</u></p> <p>Les trois composantes de l'offre doivent être transmises sous forme de fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ».</p> <p>L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres.</p> <p>Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service SwissTransfer.</p> <p>Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés.</p> <p>NB : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@socodevi.org</p>
Dépôt des offres	<p>Courriel : ma004ferma@socodevi.org</p> <p>Date limite de réception des offres : 23/11/2026</p> <p>Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement</p>
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne

	La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	<p><u>Évaluation technique : 70%</u></p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire (15 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins deux (2) références de prestations similaires de fourniture, d'aménagement, d'installation et de mise en service de conteneurs aménagés. Qualité de l'équipe affectée au marché : présentation de la liste nominative et des CV. <p>b) Conformité et qualité technique des conteneurs proposés (15 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conformité aux spécifications techniques des TDR. Qualité des matériaux et composants (structure métallique, isolation, revêtements agroalimentaires). Fiches techniques, catalogues et photos et ou Vidéos. <p>c) Performance, fiabilité et durabilité des conteneurs (15 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> Robustesse et durabilité des conteneurs. Fiabilité des équipements intégrés (électricité, éclairage, ventilation). Conformité sanitaire ONSSA, dispositifs de sécurité, accès et systèmes anti-vibration. Pertinence des solutions techniques d'installation proposées. <p>d) Délais et planification de la livraison et de l'installation (10 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> Délai global de livraison, d'installation et de mise en service. Planning détaillé des différentes phases du marché. <p>e) Documentation technique, garanties et service après-vente (15 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> Plans d'exécution, notices d'utilisation et de maintenance, consignes de sécurité. Conditions de garantie

	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de maintenance, disponibilité des pièces de rechange. • Modalité de service après-vente et support technique. • Certifications de conformité et de qualité. <p><u>Évaluation financière : 30%</u></p>
Offres anormalement basses	<p>Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.</p>
F.Attribution du marché	
Garantie de bonne exécution/caution définitive	<p>Dans un délai de dix (10) jours suivant la notification de l'attribution du marché, l'attributaire devra fournir à Socodevi une garantie de bonne exécution, sous forme de garantie bancaire à première demande ou toute autre forme jugée acceptable par Socodevi, d'un montant équivalent à (3%) du montant total du contrat Hors TVA.</p> <p>Cette garantie devra être émise par une banque de premier ordre et être irrévocable et payable à première demande sur présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé, soit d'un manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles.</p> <p>Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La référence de l'appel d'offres ; ➤ La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;



	<p>À défaut de fourniture de la garantie de bonne exécution dans le délai imparti, l'attribution du marché pourra être annulée, la garantie de soumission saisie, et le marché attribué au soumissionnaire classé suivant.</p> <p>La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire à la réception définitive des prestations et à l'apurement de l'ensemble des obligations contractuelles</p>
--	--

III. Termes de références

Annexe 1 : Termes de références (TDR)

Acquisition, livraison, installation et mise en service de deux (2) conteneurs industriels aménagés au profit des coopératives relevant de la province de Khénifra.

42. Contexte et justification

Le projet Femmes résilientes au Moyen Atlas (FERMA) vise à renforcer l'adaptation des femmes, notamment des jeunes femmes, aux changements climatiques dans la région Parc national de Khénifra, dans le Moyen Atlas marocain. Il contribuera à consolider les rôles clés joués par les femmes membres des coopératives, notamment auprès de la population du Parc national de Khénifra, dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité forestière grâce à une approche qui mise à la fois sur l'adoption et la mise en œuvre communautaires de Solutions fondées sur la Nature (SfN) de conservation des cédraies, l'amélioration des bénéfices et de la rentabilité pour les femmes membres des coopératives des produits forestiers non ligneux et leurs communautés et une gouvernance inclusive et équitable.. Le présent appel d'offres porte sur l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service de deux (02) conteneurs industriels aménagés au profit des coopératives, afin de renforcer les capacités de transformation locale, d'améliorer la qualité des produits et d'accroître les revenus des femmes membres, dans le respect des normes sanitaires, environnementales et de sécurité en vigueur.

43. Objectif global

Acquérir, livrer, installer et mettre en service des conteneurs industriels aménagés au profit des coopératives, intégrant l'ensemble des équipements nécessaires à la transformation du caroubier, dans le respect des normes techniques, sanitaires et environnementales en vigueur.

44.Objectifs spécifiques

- Assurer des conditions de transformation conformes ONSSA
- Améliorer la capacité de production des coopératives
- Garantir la qualité et traçabilité des produits
- Offrir un environnement de travail sécurisé et adapté aux femmes
- Intégrer des solutions énergétiques durables

45.Portée du marché

Le marché comprend :

- Fourniture de 2 conteneurs aménagés
- Transport jusqu'aux sites
- Travaux de génie civil (support)
- Installation et fixation
- Raccordement/installation électrique
- Mise en service
- Garantie et SAV

46. Description des équipements attendus

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
1	Conteneur	<p>Type : Conteneur 40 pieds destiné au stockage de lichens</p> <p>Structure : Acier Corten anticorrosion</p> <p>Dimensions standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 12,20 m • Largeur : 2,40 m • Hauteur : 2,80 m <p>Charge utile : 26 tonnes</p> <p>Aménagement intérieur (normes agroalimentaires)</p> <p>Revêtement murs/plafond :</p> <p>Sol : PVC alimentaire antidérapant + époxy</p> <p>Isolation thermique : Panneaux sandwich ≥ 60 mm (PU)</p> <p>Ventilation/hygiène</p>	1	Coopérative Alachina : Sise au Douar bougdjig, commune Aguelmame , Province Khénifra (



N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<p>Système VMC ou extraction d'air</p> <p>Protection contre humidité</p> <p>Installation électrique</p> <ul style="list-style-type: none">• Tableau électrique complet• Éclairage LED industriel• Prédiposition énergie solaire (option recommandée) <p>Accès Porte isotherme</p> <p>1. Préparation et terrassement du terrain</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un décapage superficiel et ponctuel des matériaux meubles, organiques ou instables au droit des zones d'appui.• Exécution des terrassements strictement nécessaires à l'obtention d'une assise homogène, stable et présentant une portance suffisante.• Réglage altimétrique et nivellement des surfaces d'appui, avec compactage des matériaux de substitution lorsque nécessaire.• Réalisation des travaux sans dalle ni fondations en béton, en privilégiant des aménagements légers, réversibles et limitant les perturbations du sol naturel. <p>2. Fourniture et mise en place des supports en bois</p> <ul style="list-style-type: none">• Réutilisation prioritaire des billots de bois disponibles sur le site, sans abattage supplémentaire d'arbres.• Sélection de billots en bois sain, exempts de pourriture, d'attaques biologiques actives, de fissures importantes et de défauts susceptibles de compromettre leur résistance mécanique.		

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de billots de diamètre nominal de 40 cm, disposés verticalement, avec une hauteur limitée au strict nécessaire pour assurer le nivellement et la ventilation sous le conteneur. Implantation des supports au droit des quatre coins porteurs ISO du conteneur. Tout appui intermédiaire éventuel devra être techniquement justifié et positionné au droit d'une zone structurellement apte à reprendre les charges. Préparation des surfaces d'appui par dressage des extrémités des billots, afin d'obtenir des faces planes, parallèles et horizontales, garantissant une transmission correcte des charges. Installation des billots sur des assises minérales stables, aménagées sur le substrat calcaire rocheux sain, avec mise en place de dispositifs rigides de répartition des charges lorsque nécessaire. Interposition d'une membrane de coupure capillaire, de type EPDM ou équivalent, entre le bois et son assise, adaptée aux pressions de contact et protégée contre le poinçonnement. Protection des éléments en bois contre l'humidité, les champignons et les insectes xylophages, par application de produits de traitement adaptés à une exposition extérieure, notamment un produit hydrofuge compatible ou une solution équivalente. Mise en place de dispositifs de liaison et de stabilisation mécanique adaptés, permettant de prévenir le glissement, le 		

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<p>déplacement et le basculement des supports et du conteneur.</p> <p>3. Fixation mécanique et stabilité de l'installation</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et pose de platines métalliques galvanisées, de dimensions et d'épaisseurs adaptées aux efforts transmis par les coins ISO porteurs du conteneur. Mise en place de dispositifs de liaison mécanique appropriés entre le conteneur, les platines et les supports en bois, afin de prévenir les déplacements relatifs. Utilisation de systèmes de fixation compatibles avec les pièces de coin ISO, sans modification susceptible d'affaiblir la structure du conteneur. <p>4. Surélévation, nivellement et drainage</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du conteneur à une hauteur indicative d'environ 20 cm au-dessus du terrain naturel aménagé. Réglage du nivellement longitudinal et transversal du conteneur, conformément aux tolérances admissibles pour son utilisation et le fonctionnement de ses équipements. Maintien d'une garde au sol suffisante pour assurer la ventilation naturelle, l'inspection des supports et l'évacuation des eaux. Mise en œuvre ponctuelle d'une couche de matériaux granulaires drainants, correctement réglés et compactés aux emplacements nécessaires. Aménagement de pentes superficielles dirigées vers l'extérieur afin d'éviter toute 		

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<p>accumulation d'eaux pluviales au droit des supports.</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation des écoulements naturels du terrain et prévention des phénomènes de ravinement, d'affouillement et de déstabilisation des appuis. <p>La peinture extérieure : La peinture martelée, résistant aux UV, à l'humidité et nécessitant un entretien minimal.</p>		
N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
2	Conteneur	<p>Type : Conteneur 40 pieds destiné à l'installation des équipements de transformation des PAM</p> <p>Structure : Acier Corten anticorrosion</p> <p>Dimensions standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> Longueur : 12,20 m Largeur : 2,40 m Hauteur : 2,80 m <p>Charge utile : 26 tonnes</p> <p>Aménagement intérieur (normes agroalimentaires) avec une entrée et sortie de produits</p> <p>Revêtement murs/plafond :</p> <p>Sol : PVC alimentaire antidérapant +époxy</p> <p>Isolation thermique : Panneaux sandwich $\geq 45/60$ mm (PU)</p> <p>Ventilation/hygiène</p> <p>Fourniture et pose du climatiseur type Split-System (12 000 BTU)</p> <p>Cet article a pour objet la fourniture, le transport, l'installation et la mise en service d'un climatiseur mural de type Split Inverter (Chaud et Froid), d'une puissance nominale de 12 000 BTU, utilisant le gaz réfrigérant écologique R32.</p> <p>Renouvellement d'air conforme ONSSA</p> <p>Protection contre humidité</p> <p>Installation électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et pose d'un tableau électrique principal Cet article a pour objet la fourniture, le transport et la pose d'un tableau électrique modulaire encastré ou en saillie, équipé et câblé 	1	Coopérative Aadjib : Sise au Douar Wiwane , Province Khénifra

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<p>conformément aux normes en vigueur et aux règles de l'art.</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et pose de luminaires LED Cet article a pour objet la fourniture, le transport, la pose et le raccordement de luminaires et lampes à technologie LED, économes en énergie, conformes aux normes en vigueur. Prédisposition énergie solaire (option recommandée) <p>Accès fourniture et pose de Porte isotherme Cet article a pour objet la fourniture, le transport, la pose et la mise en service d'une porte isotherme conçue pour assurer une isolation thermique performante et une étanchéité parfaite. En entrée de produit et la sortie en respectons la marche en avant</p> <p>Fourniture et pose de deux fenêtres / grilles de ventilation sécurisées 1m x1m Cet article a pour objet la fourniture, le transport, la pose et la fixation de dispositifs de ventilation sécurisés destinés à assurer le renouvellement d'air tout en garantissant la sécurité des locaux contre les intrusions.</p> <p>Travaux d'installation 1. Préparation du terrain et terrassements</p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation et piquetage des quatre points d'appui (envisager 2 à 4 autres). Décapage ponctuel et évacuation des matériaux meubles, instables ou remaniés. Fouilles localisées jusqu'au calcaire compétent, avec purge des poches argileuses et zones altérées. Réception contradictoire des fonds de fouille avant bétonnage. 2. Semelles isolées en béton armé 		

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de quatre (4) semelles sur assise calcaire stable et homogène, après béton de propreté. (Avec possibilité de rajouter 2 à autres - Coffrage, ferrailage, bétonnage et cure conformes aux plans d'exécution visés. - Adaptation des niveaux d'assise et dimensions aux caractéristiques géotechniques réellement observées. - Interdiction de fonder sur argiles remaniées ou remblais non contrôlés. <p>3. Plots porteurs et ancrages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de quatre plots solidaires des semelles au droit des pièces de coin ISO. (envisager deux (2) ou (4) autres) , (plots BA de 0,40 × 0,60 m ; hauteur moyenne supposée 0,70 m. - Contrôle de la cote altimétrique, planéité et horizontalité des appuis. - Fourniture de platines, calages et ancrages dimensionnés aux efforts verticaux, horizontaux et d'arrachement. - Maintien d'un espace ventilé sous le conteneur et protection anticorrosion. <p>4. Longrines de liaison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des longrines périphériques reliant les semelles dans les deux directions. Longrines BA : périmètre théorique 29,26 m × 0,25 × 0,40 m au minimum. 		

N° Article	Article	Caractéristiques	Quantité	Lieu de livraison
		<ul style="list-style-type: none"> - Continuité et ancrage des armatures selon plans d'exécution. - Vérification des efforts de liaison et des mouvements différentiels ; désolidarisation des argiles gonflantes si l'étude le prescrit. <p>5. Drainage et protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modelage des pentes pour éloigner le ruissellement de la zone de fondation. - Évacuation contrôlée des eaux et prévention de leur stagnation au droit des appuis. - Drainage enterré uniquement si justifié et raccordé à un exutoire approprié. <p>6. Pose du conteneur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification préalable des coins ISO, du châssis et des modifications apportées au conteneur. - Levage, mise en place et calage sur les quatre plots ; fixation mécanique aux ancrages. - Contrôle final des alignements, de la stabilité et du fonctionnement des ouvertures. <p>La peinture extérieure : La peinture martelée, résistant aux UV, à l'humidité et nécessitant un entretien minimal.</p>		

Tous les équipements devront être conformes aux normes sanitaires, et accompagnés de fiches techniques détaillées.

47. Connectivité et structure support

Les conteneurs industriels aménagés doivent être installés sur un terrain préalablement nivelé, stabilisé et compacté, reposant sur une infrastructure adaptée en béton armé (socles) ou structure métallique, dimensionnée pour supporter les charges maximales en exploitation.

Le prestataire devra réaliser l'ensemble des travaux nécessaires, incluant :

- Terrassement et préparation de la plateforme
- Mise en place de plots en béton armé, ou structure métallique galvanisée
- Mise à niveau et calage des conteneurs
- Fixation sécurisée conforme aux normes en vigueur

Exigences sanitaires (ONSSA)

- L'absence de communication directe sans sas hygiénique
- Une facilité de nettoyage et de désinfection
- Une protection contre toute contamination croisée

48. Exigences techniques

Le soumissionnaire devra fournir une description détaillée des conteneurs proposés, incluant notamment :

- Les dimensions, la structure et les matériaux utilisés (acier Corten, isolation, revêtement intérieur)
- Les caractéristiques des aménagements agroalimentaires (sol antidérapant, ventilation)
- La capacité de charge et les conditions d'exploitation de l'unité
- Les caractéristiques des installations électriques (puissance installée, type d'alimentation, consommation énergétique)
- Les plans d'aménagement intérieur et de circulation (respect des normes d'hygiène ONSSA avec séparation des flux)
- La possibilité d'intégration d'énergie solaire (pré-équipement ou compatibilité)
- L'origine des matériaux et équipements
- La garantie (minimum 12 mois)
- Tous les plans et dessins d'exécution devront être dûment cotés, lisibles et réalisés à une échelle appropriée, permettant une compréhension claire des ouvrages, des détails d'installation.

49.Procédure environnementales, d'hygiène et de sécurité

La fourniture des Biens et Services doit se conformer aux normes techniques de qualité, de sécurité et d'hygiène notamment les suivantes :

Exigences techniques et sanitaires

- Les surfaces des matériaux et les revêtements doivent être durables, nettoyables et désinfectables (surfaces en contact avec le produit), sans cassures, résistants aux craquelures, aux fissures, à l'écaillage, à la corrosion et à l'abrasion ;
- Les surfaces en contact avec le produit doivent être, en plus des prescriptions générales, résistantes à la corrosion du produit et des solutions de nettoyage/désinfection, non toxiques, non absorbants, résistants aux températures des procédés (hydratation et séchage) ;
- Les surfaces de machines destinées à l'écoulement doivent être auto vidangeable ou pouvoir être vidangées ;
- Les raccords doivent être soudés en continu, ainsi que les surfaces soudées doivent être aboutées ;
- Les espaces morts doivent être évités ;
- Les angles internes et les coins doivent être conçus, dans toute la mesure du possible, avec des arrondis et des rayons de façon qu'ils soient facilement nettoyables ;
- Les joints d'étanchéité, les joints toriques et les joints annulaires doivent être conçus pour minimiser tout contact avec le produit et ils doivent être nettoyables. La dilatation et la contraction thermique doivent être prises en compte dès la conception ;
- Les fixations (vis, boulons, rivets,) doivent être évitées. En cas d'impossibilité technique, elles doivent être nettoyables. Aucun retrait ou filet de vis ne doit être apparent ;
- Les panneaux, couvercles et portes doivent être conçus de façon à éviter toute altération (entrée et/ou accumulation de souillures,) et doivent être nettoyables.
- Les parois, portes et éléments de fermeture doivent être conçus pour éviter toute infiltration, accumulation de salissures ou dégradation, et doivent être facilement nettoyables et désinfectables ;

Exigences environnementales

Le soumissionnaire devra démontrer a capacité à :

- Prévoir l'intégration de solutions solaires

- Réduire les déchets de chantier et nuisances sonores
- Utilisation des matériaux durables et résistants

Genre et inclusion

Le soumissionnaire devra veiller à :

- Assurer une conception ergonomie adaptée aux femmes (hauteur de travail, circulation, accessibilité)
- Garantir les conditions de sécurité des utilisatrices (équipements sécurisés, ventilation, éclairage)

50.Livrables attendus

Le prestataire devra fournir :

- Conteneurs installés, raccordés et pleinement fonctionnels
- Rapport d'installation détaillé
- Plans techniques et schémas d'aménagement
- Procès-verbal de réception provisoire/définitive
- Certificat de garantie (12 mois)
- Certificat de conformité aux normes agroalimentaires

51.Durée du marché

La durée totale d'exécution du marché est fixée à un maximum de deux (2) mois à compter de la date de signature du Contrat. Un calendrier détaillé sera soumis par le Fournisseur.

52.Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire pour l'ensemble des soumissionnaires afin de leur permettre de prendre connaissance des conditions réelles de chaque site d'installation et d'identifier les contraintes techniques, logistiques ou environnementales susceptibles d'influer sur l'exécution du marché.

NB : La remise de l'offre vaut reconnaissance par le soumissionnaire qu'il a recueilli toutes les informations nécessaires à l'établissement de son offre et à la bonne exécution du marché. En conséquence, aucune réclamation fondée sur une méconnaissance des lieux, des conditions d'accès ou des contraintes d'exécution ne pourra être admise après le dépôt de l'offre

53.Lieu de livraison :

Acquisition, livraison, installation et mise en service de 2 conteneurs industriels aménagés objet de cette demande vont être livrées au siège des coopératives :

- a) Coopérative Al achina : Sise au Douar bougdjig, commune Aguelmame , Province Khénifra (1 conteneur)
- b) Coopérative Aadjib : Sise au Douar Wiwane , Province Khénifra (1 conteneur)

Le fournisseur est responsable du : transport, déchargement, de l'installation jusqu'à la réception

54.Profil du fournisseur

Le soumissionnaire devra justifier d'au moins trois références similaires, être spécialisé dans ce type de services, disposer d'un service après-vente au Maroc.

55.Critères d'évaluation

55.1. Évaluation technique : 70%

a) Références et expérience du soumissionnaire (15 %)

- Au moins deux (2) références de prestations similaires de fourniture, d'aménagement, d'installation et de mise en service de conteneurs industriels aménagés.
- Qualité de l'équipe affectée au marché : présentation de la liste nominative et des CV.

b) Conformité et qualité technique des conteneurs proposés (15 %)

- Conformité aux spécifications techniques des TDR.
- Qualité des matériaux et composants (structure métallique, isolation, revêtements agroalimentaires).
- Fiches techniques, catalogues et photos et ou Vidéos.

c) Performance, fiabilité et durabilité des conteneurs (15%)

- Robustesse et durabilité des conteneurs.
- Fiabilité des équipements intégrés (électricité, éclairage, ventilation).
- Conformité sanitaire ONSSA, dispositifs de sécurité, accès et systèmes anti-vibration.

d) Délais et planification de la livraison et de l'installation (10 %)

- Délai global de livraison, d'installation et de mise en service.
- Planning détaillé des différentes phases d'exécution du marché.



e) Documentation technique, garanties et service après-vente (15 %)

- Plans d'exécution, notices d'utilisation et de maintenance, consignes de sécurité.
- Conditions de garantie
- Modalités de maintenance, disponibilité des pièces de rechange.
- Modalité de service après-vente et support technique.
- Certifications de conformité et de qualité.

55.2. Évaluation financière : 30%



Annexe 2 : Bordereau des prix

Acquisition, livraison, aménagement, installation et mise en service de deux (2) conteneurs industriels aménagés au profit des coopératives de la province de Khénifra.

N° Article	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Total Hors TVA en MAD
1	Fourniture, aménagement et installation d'un Conteneur 40 pieds en acier Corten, destiné au stockage de lichens (dimensions : 12,20 × 2,40 × 2,80 m)	U	1		
2	Fourniture, aménagement et installation d'un Conteneur 40 pieds en acier Corten, destiné à l'installation des équipements de transformation des PAM (dimensions : 12,20 × 2,40 × 2,80 m)	U	1		
Total Hors TVA					
Taux.... et Montant de la TVA					
Montant de la TVA					
Total En TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de

Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

NB : Afin de permettre à Socodevi d'engager dans les meilleurs délais la procédure d'exonération de la TVA, le prestataire retenu devra transmettre une copie de la facture pro forma dès l'attribution du marché.